Les étapes du PEDT

1 - Etude préalable

Délimitation du périmètre
Identification des besoins
Définition des priorités et orientations
Analyse des propositions

2 - Construction de l'avant-projet

Soumis à la DDCS et au DASEN

Périmètre
Données relatives au public
Ressources humaines
Ressources matérielles
Demandes de dérogations éventuelles

3 - Concertation et élaboration d'un cahier des charges

Diagnostic partagé + état des lieux :
Public identification des besoins
Objectifs activités
Tarification
Articulations avec le CEL, CLEA, CLAS, etc.
Mobilisation des partenaires

Transmission à la DDCS et au DASEN pour examen conjoint des dérogations.

4 - Finalisation du PEDT

Signature d'un engagement contractuel
Rédaction de conventions avec les partenaires (3 ans)

Elaboration du Projet éducatif territorial à partir des besoins identifiés et d'objectifs éducatifs (déclinaison des objectifs prioritaires du territoire)
Définition des objectifs de développement local,
des moyens pour mettre en œuvre les actions,
des modalités d'évaluation - mise en place d'indicateurs pour évaluation

Signature de la collectivité avec la DDCS, le DASEN, le préfet et le conseil général.
CDEN informé des PEDT
Constitution d'un comité de pilotage + comité technique

5 - Communication

Familles
Professuers et communauté éducative
Partenaires
Conseil Municipal et autres instances (EPCI...)

6 - Evaluation

Quantitative
Qualitative
Evaluation annuelle et triennale du projet
Points fort
Limites et faiblesses
Travail de réflexion collectivité/partenaire

Réunions régulières des instances
- Comité technique
- Comté de pilotage